

LIGNE DIRECTE / 04.50.93.86.37

Aux heures d'ouverture du service

PERISCOLAIRE



Les dossiers de demande d'inscription à la garderie vous sont envoyés directement par mail.



Tout dossier non rendu au secrétariat ne permettra pas d'inscription.

SA GESTION : Administrativement et financièrement sous la responsabilité de L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE SALLANCHES.

SON ANIMATION : Des animateurs diplômés sont chargés de l'élaboration du projet pédagogique et assurent les activités au sein de la garderie.

SA FONCTION : Accueillir les enfants des classes maternelles et primaires, avant et après les heures scolaires, ainsi que les mercredis.

SES HORAIRES :

En période scolaire

✓ LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

De 7h15 à 8h15 et de 16h30 à 19h15.

✓ MERCREDI (inscription une semaine à l'avance pour un meilleur encadrement)

Arrivée entre 7h15 et 9 h. Reprise des enfants jusqu'à 12h15. Arrivée de 13h15 à 14h.

(Avec repas possible à la cantine)



SES TARIFS :

AVANT

TOUTE INSCRIPTION ET PRESENCE DE L'ENFANT CHAQUE PORTE MONNAIE

UTILISE DOIT ETRE CREDITE. Le solde doit toujours rester positif.

Le paiement s'effectue en ligne sur le site [ecole directe](http://ecole.directe).

(Pour un minimum de 40€) selon les tarifs suivants :

Tranche quotient familial	Périscolaire matin et soir	Mercredi ½ journée	Mercredi journée
De 0 à 750	1,95 € la ½ heure	9,70 € la ½ journée	13,80 € la journée
De 751 à 1211	2.60 € la ½ heure	13,00 € la ½ journée	17,35 € la journée
De 1212 à 1450	2.90 € la ½ heure	15,45 € la ½ journée	21,60 € la journée
A partir de 1450	3,10 € la ½ heure	17,50 € la ½ journée	24,00 € la journée

Merci de nous communiquer les informations concernant votre quotient familial. A défaut nous appliquerons le tarif le plus élevé.



Toute absence les mercredis non signalée 24 heures à l'avance ou non justifiée par un certificat médical sera facturée.

✓ **Temps de garde de midi (de 12h à 12h30) :**

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine peuvent être récupérés jusqu'à 12h30. Ce service est proposé pour un forfait annuel de 55€.

✓ **Etude du soir :**

Les enfants de l'école primaire accèdent automatiquement à une aide aux devoirs tous les soirs après la classe. Ils n'ont pas accès au service périscolaire proprement dit durant ce créneau horaire.

→ 5 € pour 1 heure, avec un minimum de provision de 40€. Les études sont encadrées par des enseignantes. Une fois l'étude terminée, les enfants restants intègrent la garderie, au tarif indiqué au recto.

✓ **Repas :**

Le tarif du mercredi ne comprend pas le prix du repas

Le tarif appliqué sera :

7 € pour les enfants inscrits les autres jours à l'année ou au trimestre

7,15€ pour les enfants inscrits au mois

9 € pour les inscriptions exceptionnelles

SES ACTIVITES : Travaux manuels divers - jeux plein air - promenades - cinéma - pique-nique - spectacles – activités sportives, visite d'exposition, médithèque.



La Cheffe d'établissement,
Nathalie GEX.